

**Service émetteur :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 06/12/2024

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice  
EHPAD LA CHESNARDIERE  
8 BOULEVARD DE LA CHESNARDIERE  
35300 FOUGERES

**Objet :** Contrôle sur pièces de L'EHPAD DE LA CHESNARDIERE  
**P. J. :** 1 tableau

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°:2C 181 905 4776 2**

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 17 octobre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de l'EHPAD LA CHESNARDIERE réalisé au mois de septembre 2024.

Je prends acte des mesures que vous avez déjà prises pour remédier aux dysfonctionnements constatés par la mission relative.

La partie de la prescription n°1 concernant le nombre de réunions annuelles en 2023 est levée au vu du rapport d'activité 2023 du CVS et de la feuille d'émargement (erreur sur la date indiquée dans le relevé de conclusion).

Concernant la prescription n°3 relative à l'insuffisance du temps de travail du médecin coordonnateur, j'ai bien pris en compte la mise en place par l'association Anne Boivent depuis septembre 2023, à titre expérimental et avec l'appui de l'ARS, d'un pôle médical constitué de médecins et d'IPA qui interviennent au sein des établissements de l'association.

L'organisation mise en place à titre expérimental vise à pallier les difficultés de pénurie médicale et à faciliter la prise en charge en soins des résidents, toutefois elle ne permet pas d'assurer l'intégralité des missions de coordination qui sont dévolues à un médecin coordonnateur. Je vous invite donc à poursuivre vos recherches afin de garantir un temps de médecin coordonnateur suffisant et maintiens donc cette prescription n°3.

La partie relative à la fiche de poste de la directrice de la recommandation n°1 n'a plus lieu d'être.

Je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau, ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à poursuivre l'intégration de l'ensemble des recommandations listées dans le tableau à votre démarche d'amélioration de la qualité.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD est requalifié Faible.

Je vous remercie pour les réponses déjà apportées et du travail engagé que je vous invite à poursuivre.

S'agissant des prescriptions, je vous demande de retourner à la **Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine au Bâtiment 3 soleils 3 place du Général Giraud CS 54257 35042 Rennes Cedex**, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

